

CONSEIL MUNICIPAL
SCHNERSHEIM-AVENHEIM-KLEINFRANKENHEIM

Séance du 7 octobre 2015

Présents: M. HEPP René, Mme BOEHLER Denise, M. STERN Michel, Mme SCHOTTER Eliane, MM. GOETZ Norbert, HECKMANN Vincent, Mme LALOUM-LECERF Sophie, M. LEITZ Olivier, MINNI Dominique, Mme OTT Marie-Christine, Mme PORT Carole, M. ROECKEL Hervé, Mmes ROECKEL Isabelle, VENTRELLA Barbara, M. VELTEN Hubert.

PRET – TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES DE SCHNERSHEIM

M. le Maire indique que dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes de SCHNERSHEIM il y a lieu de recourir à un emprunt pour financer les travaux.

M. le Maire présente une proposition faite par le Crédit Mutuel :

Montant : 300 000 €

Durée : 6 ans

Taux fixe : 1.20 %

Frais de dossier : 0.10 % du montant autorisé

Remboursement : trimestriel

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de recourir à un emprunt pour le financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes
- accepte la proposition du Crédit Mutuel telle quelle figure ci-dessus
- autorise la maire à signer le prêt et tous documents y afférents.

TRAVAUX - ACCESSIBILITE MAIRIE DE SCHNERSHEIM

M. le Maire indique que dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite (PMR), des travaux sont nécessaires au niveau de la mairie de SCHNERSHEIM.

La salle du conseil municipal actuelle, se situant à l'étage de la mairie, n'est pas accessible aux PMR. Aussi, il est proposé d'aménager l'ancien local des pompiers, situé au rez-de-chaussée, afin de le transformer en salle du conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide d'entreprendre les travaux nécessaires afin de rendre la salle du conseil municipal accessible aux PMR
- demande au maire de lancer la maîtrise d'œuvre pour ces travaux

TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES DE SCHNERSHEIM – AVENANT AU MARCHÉ

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'examiner un avenant concernant le revêtement de sol de la salle des fêtes.

Dans le cadre du marché il était prévu de recouvrir uniquement le parquet existant par un revêtement de sol. Cependant, étant donné la vétusté de l'ensemble du sol de la salle des fêtes qui date de la construction du bâtiment, il est apparu nécessaire de recouvrir l'ensemble du parterre afin de le rendre plus conforme du point de vue de l'acoustique. L'entreprise STRASOL a présenté un devis pour un montant de 31 695.35 € HT, soit 38 034.42 € TTC concernant la pose d'un revêtement de sol unique sur toute la surface de la salle des fêtes.

M. le Maire souhaite souligner le caractère d'urgence de la décision pour ces travaux supplémentaires. En effet, il n'est pas possible de lancer un nouvel appel d'offres étant donné que la salle est occupée par la cantine (80 enfants) et la garderie (40 enfants) à compter du 01/09/2015. Les travaux doivent impérativement être achevés fin août 2015.

Il indique que la Commission d'Appel d'offres réunie le 17/08/2015 a donné un avis favorable à l'exécution de ces travaux supplémentaires.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte l'avenant concernant les travaux supplémentaires de pose d'un revêtement de sol unique sur toute la superficie de la salle des fêtes.

NOUVELLES ACTIVITES PERI EDUCATIVES / MONTANT DE LA PARTICIPATION DES PARENTS

M. le Maire propose d'augmenter le montant de la participation des parents pour les nouvelles activités pari éducatives suite au bilan financier réalisé après la 1^{ère} année.

Il propose d'augmenter la cotisation de 10 €, ce qui correspond aux montants suivants :

- 1 enfant : 50 € par trimestre, soit 150 € par an
- 2 enfants : 45 € par enfant et par trimestre, soit 125 € par an et par enfant
- 3 enfants : 40 € par enfant et par trimestre, soit 120 € par an et par enfant

Les montants sont payables trimestriellement ou annuellement.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour les montants proposés ci-dessus.